Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
06 07 99 36 85
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : cgt cdgard

Nîmes, le 23 juillet 2020

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 20 JUILLET 2020 DE LA CGT AVEC LE PRESIDENT ET L'ADMINISTRATION

La CGT avait demandé une audience au Président Bouad depuis plusieurs mois. Cette rencontre qui aurait dû se tenir le 7 avril, du fait du confinement, s'est tenue lundi 20 juillet 2020.

Avant d'aborder les points précis que notre organisation avait mis à l'ordre du jour, nous avons exprimé que la CGT est consciente que les budgets des Départements, et le nôtre en particulier, ont été attaqués et comprimés par les différents gouvernements précédents depuis des décennies, situation aggravée depuis le Président Macron. Nous reconnaissons le rôle essentiel des collectivités territoriales, et la crise sanitaire l'a mis encore plus en évidence. Les collectivités territoriales ont montré leur souplesse, leur réactivité et leur efficacité au plus près des populations se montrant ainsi les garants de la cohésion territoriale.

Dans la période de confinement le département a été un maillon essentiel des politiques de solidarité. Le département a continué d'assurer le versement des prestations aux allocataires RSA, de l'APA et de la PCH. Il a également assuré la sécurité des routes départementales, a organisé l'accueil des enfants des soignants dans les collèges toute en protégeant ses agents.
L'après épidémie continue à montrer l'importance des collectivités locales qui restent en première ligne pour la population.

L'Etat veut la mort des départements et l'organise, il faut du changement, les services sous dotés ne pourront plus fonctionner dans de bonne condition.

L'Etat annonce reporter l'arrêt de la Taxe d'habitation ça ne suffira pas. Les agents ont besoins d'élus départementaux munis de courage politique. Des élus de la majorité ont réclamés au gouvernement les 65 Millions de compensation.

Monsieur le Président nous vous demandons d'aller chercher ensemble des moyens pour le département du Gard auprès de nos gouvernants.

Le Président partage notre déclaration préalable. Le département reste dans le pacte de stabilité (1,2 % d'augmentation du budget de fonctionnement). Il nous indique que la crise COVID aurait un impact de 36 Millions d'€ sur le budget 2020 de notre collectivité ; pour

autant le département a fait une économie de 62 Millions d'€ sur le budget fonctionnement 2019.
La CGT ne comprend pas la position du non remplacement des postes vacants.

Les seuls engagements que le Président entend tenir sont :

- **Le maintien des 305 postes d'agents des routes (au terme de la réorganisation) et le budget d'investissement du matériel (routes) d'un montant annuel de 2 Millions d'€ pour 2019, 2020 et 2021, issu du mouvement social de juin 2019.**
- **Le plan de déprécarisassions dans les collèges qui concerne une cinquantaine de postes.**

Question de la CGT : Les suppressions de postes annoncés par la DGS le 16 juin : 65 postes à arbitrer 31 DGADS 7 DGADCV 16 DGAML 10 DGARI 4 DGS (total 68 ???).

Nous avons fait part de notre inquiétude pour le fonctionnement des services et le service rendu à la population concernant ces annonces. Il est également inquiétant de recruter uniquement en interne, ce qui conduit à appauvrir les compétences, à une perte de dynamisme et à la fin de la transmission du savoir.

DGAML : Certes vous vous êtes engagé, Monsieur le Président, pour un effectif à la route de 305 postes cependant actuellement pour nous 30 postes sont vacants ! Certains services, notamment à la DMR, ne sont plus en capacité d'assumer leurs missions au vu des postes vacants.

DGADS : Nous avons pointé sur les difficultés de fonctionner dans les services et l'épuisement de nos collègues.
Le président nous répond qu'il faut évoluer dans nos manières de fonctionner pour que les ETP (Equivalent Temps Plein) soient moins prégnants dans notre organisation, que le dimensionnement des équipes doit être revu pour compenser les absences.
La CGT insiste sur la nécessité du maintien des missions de service public au plus près des gardois et des territoires.

Le Président met également en avant le choix de la création de l'espace Diderot qui regroupera, au-delà du CMS, les services publics et associations (CPAM, CAF, Maison de la Justice…).
La CGT partage ce type de regroupement de services publics mais s'oppose à la privatisation des missions de service public quand celles-ci sont confiés à l'extérieur des organismes publics.

Question de la CGT : Les jours fériés des assistants familiaux

Les assistants familiaux remercient l'assemblée départementale pour l'attribution de la prime COVID.
Nous reconnaissons l'avantage acquis concernant l'indemnité liée à l'enfant, cependant les rémunérations des assistants familiaux n'ont pas été revue depuis 2005.

La CGT porte la reconnaissance pour les assistants familiaux de la prise en compte des jours fériés (10 jours) inscrits dans le code du travail. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas d'obligation à les attribuer mais dans un souci d'équité de nous demandons l'attribution de ces 10 jours pour ce personnel.

Nous pointons également l'épuisement de ces collègues qui travaillent 7j/7j et 24h/24h avec des enfants qui présentent des pathologies de plus en plus lourdes (parfois faute de place en institution) et leurs besoins de répits.
La DGS nous dit reconnaitre le besoin de ces personnels et s'engage à réfléchir pour proposer des solutions, en tenant compte ou pas des jours fériés. Cependant, ces propositions seront dans le cadre des préconisations de la cours des comptes.

La CGT rappelle que le droit au répit passe également par la nécessité pour les assistants familiaux de prendre leurs congés et de pouvoir bénéficier d'une coupure professionnelle et de se retrouver en famille.

Question de la CGT : Logement de fonction et récupération des congés de printemps des agents collèges.

Selon le DGA, la délibération de l'assemblée départementale qui attribut 1/3 des logements de fonction aux ATTEE n'est pas valide. C'est le Code de l'Education Nationale qui s'appliquerait. L'administration nous indique également que sur les 242 logements 82 sont occupés par des ATTEE et 46 sont vacants. Sur les 53 collèges seuls 4 d'entre eux poseraient des problèmes liés à la double gestion.
La CGT reconnait les efforts de la collectivité à tisser un lien étroit avec l'éducation nationale dans le but d'une amélioration de la prise en compte des ATTEE, mais pense toutefois qu'une grande partie des logements devraient leur être réservés.
Concernant la récupération des congés de printemps non pris par les agents des collèges, nous pointons l'inégalité de traitement qui a été appliqué selon les établissements.
L'administration invite tous les agents concernés à faire remonter les difficultés rencontrées. La CGT aussi !

Question de la CGT : Modification des attributions des ARTT en situation de congé maladie.

La CGT interpellé par un certain nombre d'agents qui se sont vus retirer leurs jours d'ARTT sans information préalable, que ce soit en instance paritaire ou ailleurs.

« Depuis la révision du temps de travail en 2012, la collectivité a validé que l'attribution des jours ARTT prend en compte les périodes de travail effectifs en incluant les périodes d'absences liées à un accident de travail, la maladie ordinaire, et à la formation » (Cf. Intranet).
Le Président indique que depuis 2011 la Loi n'autorise pas cette application, alors que celle-ci est en vigueur depuis 2012 jusqu'en 2019, ceci nous interpelle !!! chacun appréciera.

En conclusion, la rencontre avec le Président nous laisse présager un avenir difficile pour le service rendu aux usagers et les agents qui le mettent en œuvre.

Le syndicat CGT.

.